

# Communiqué

Le 17 novembre 1994

N° 229

## M. OUELLET SE RÉJOUIT DE L'ADHÉSION DE L'UKRAINE AU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a salué aujourd'hui la décision du parlement de l'Ukraine, la Rada suprême, d'adhérer au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) à titre d'État non doté d'armes nucléaires.

«La non-prolifération nucléaire est l'un des principaux objectifs de la politique étrangère canadienne, et l'adhésion de l'Ukraine au TNP constitue un apport essentiel à la paix et à la sécurité mondiales. Je forme le vœu que l'Ukraine dépose ses instruments d'accession le plus tôt possible», a dit M. Ouellet.

La Rada ukrainienne a voté le 16 novembre, par une large majorité, l'accession du pays au TNP. Ses instruments d'accession doivent être déposés à l'occasion du sommet de la CSCE (Conférence sur la paix et la sécurité en Europe), qui aura lieu à Budapest les 5 et 6 décembre 1994, et où l'Ukraine, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Russie signeront des documents comportant des garanties de sécurité.

«Le président Koutchma a tenu la promesse qu'il avait faite à M. Chrétien au cours de sa visite d'État au Canada, à savoir que l'Ukraine adhérerait sans délai au TNP, a dit M. Ouellet. La porte est ainsi ouverte au développement de la coopération nucléaire entre nos deux pays.»

Le Canada prête déjà assistance à l'Ukraine dans le domaine de la sûreté nucléaire, notamment en matière de coopération réglementaire, de gestion des combustibles épuisés, et autres. L'accession de l'Ukraine au TNP et la conclusion d'un accord bilatéral de coopération nucléaire permettront d'élargir le champ de la coopération dans ce secteur.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada